Image not found or type unknown

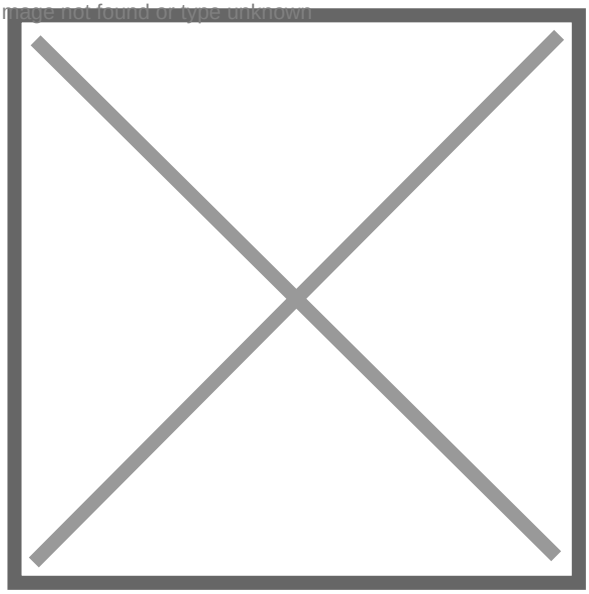

Problème santé grave : chez jeune adulte de 19 ans

Par **sylvie**, le **14/01/2012** à **17:19**

Bonjour,
Mon fils a été incarcéré en janvier 2011 pour 1 cambriolage dans les alpes maritimes : verdict 2 ans fermes (il est atteint d'un cancer des ganglions depuis mai 2010 : il a 19 ans). Il est sorti de la maison d'arrêt en catastrophe fin octobre 2011 car il a fait une récidive de sa pathologie, afin de se faire soigner dans de bonnes conditions avec sa famille a ses cotés (cause traitement très lourd non compatible en détention : verdict suspension de peine pour soins pendant 6 mois). Il a un traitement de chimiothérapie intensive et va subir en février 2011 une auto greffe de moelle osseuse en chambre stérile pendant 30 jours en centre hospitalier.
Suivant l'accord de la justice il devrai a nouveau être incarcéré fin Avril 2012.
Qu'elles sont les démarches a suivre svp pour faire en sorte que mon fils ne retourne pas en maison d'arrêt fin Avril 2012. Il était arrivé au mois ou il pouvait déposer une demande de bracelet électronique), le temps a manqué car sa maladie a resurgit.
Son incarcération a nouveau juste 1 mois après sa greffe de moelle pourrait être catastrophique sur sa guérison définitive. Il est parfaitement informé depuis le début qu'il devrai être a nouveau incarcéré ce qui ne l'empêche pas de se battre contre sa maladie. Ni aurait il pas une solution pour qu'il ai le bracelet électronique en avril, 2012 sans qu'il réintégrer la maison d'arrêt.
Si oui, svp les démarches a suivre. Je vous rappel que mon fils est un petit petit délinquant.
Merci pour vos réponses.

Par **pat76**, le **15/01/2012** à **17:00**

Bonjour

Voir avec le juge d'application des peines pour une mise en liberté conditionnelle médicale.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés